

APPEL A PROJETS 2026

BOURSE DOCTORALE POUR PARTIR EN ECOLE THEMATIQUE OU POUR UNE COMMUNICATION SCIENTIFIQUE ORALE

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes en santé publique du site d'Aix-Marseille. Ses missions de recherche et de formation sont marquées par un engagement dans deux thématiques principales : les inégalités sociales et territoriales de santé et les méthodes en sciences de la santé publique. Les trois axes d'activités prioritaires de l'ISSPAM concernent : (i) la caractérisation de la santé des populations et des sources de vulnérabilité, (ii) les interactions du système de santé avec les populations et (iii) les actions et pratiques de médiation en santé.

Au travers de ses deux thématiques et trois axes prioritaires, l'ISSPAM a pour objectifs de (i) développer des projets structurants agissant comme incubateur de projets, (ii) diffuser les connaissances avec des retombées pour la décision en santé publique, (iii) fédérer au niveau régional et national les acteurs du MSEC en santé publique dans une dynamique de recherche-action/formation et (iv) affirmer ses spécificités thématiques à un niveau nationale et international.

L'APPEL A PROJETS « *BOURSE DOCTORALE POUR PARTIR EN ECOLE THEMATIQUE OU POUR UNE COMMUNICATION SCIENTIFIQUE ORALE* »

Cette bourse de mobilité est destinée à soutenir des doctorants, dont le (co)-directeur de thèse fait partie de l'ISSPAM, pour participer à une école thématique ou pour faire une communication orale à un congrès scientifique en France ou à l'étranger.

L'objectif de cet appel à projet est de permettre au doctorant de bénéficier d'un complément de formation mais aussi d'une expérience d'ouverture.

Deux sessions sont organisées durant l'année. A titre indicatif, le montant maximum attribué par l'ISSPAM est de **1 000 €**, pour prise en charge majoritairement de frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Candidat

Doctorant dont le directeur ou co-directeur est affilié à une équipe de l'ISSPAM.

Dans la mesure où la valorisation scientifique sous forme de communication orale en présentiel participe activement à la formation des plus jeunes doctorants, la participation à un congrès scientifique national ou international est éligible à cet appel à projet aux deux conditions suivantes : (i) acceptation d'une communication orale présentée par le doctorant dans un congrès avec comité scientifique ; (ii) le congrès doit avoir lieu lors de la première année de thèse (entre son inscription en première année et décembre de l'année n+1).

Nature du projet

L'école thématique à laquelle le doctorant souhaite participer doit s'inscrire dans le cadre de son projet de thèse et apporter des connaissances ou des compétences répondant aux thématiques et aux axes prioritaires de l'ISSPAM. Cette école thématique ou le congrès scientifique ciblé peuvent être proposés par une structure française ou étrangère et peuvent se dérouler en mode présentiel ou en ligne.

CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation porteront sur :

- Liens avec les thématiques et les axes prioritaires de l'ISSPAM
- Motivation du doctorant
- Argumentaire concernant l'apport de cette école thématique / communication scientifique orale à la formation du doctorant et de son projet de thèse

Les candidats doivent donner des éléments assurant de leur capacité de compréhension et de communication à l'école thématique ou au congrès scientifique s'il se déroule dans une langue étrangère.

Une attention particulière sera portée aux candidatures présentant un projet de participation à une école thématique ou un congrès scientifique vers une université partenaire d'AMU dans le cadre de CIVIS, mais l'appel à projet est ouvert à toute candidature vers d'autres structures, notamment les structures partenaires de l'ISSPAM.

Un comité scientifique composé des membres du Bureau de l'ISSPAM, évaluera et sélectionnera les projets. Les évaluations seront envoyées par courrier électronique aux candidats.

CUMUL DES BOURSES

Le doctorant bénéficiaire de cette bourse d'aide à la participation à une école thématique ne pourra pas la cumuler avec une autre bourse d'étude pour la formation demandée. La candidature à cette bourse A*MIDEX n'exclut pas de candidater à un autre programme de bourse ; cependant en cas d'obtention d'une autre bourse d'un montant total supérieur, le candidat devra renoncer à cette dernière et informer l'université d'Aix-Marseille de son désistement dans les plus brefs délais.

CALENDRIER

Cet appel est composé de deux sessions :

- **Session 1** : La date limite de dépôt des demandes est le 12/04/2026 pour une mobilité prévue entre le 01/05/2026 et le 31/12/2026.
- **Session 2** : La date limite de dépôt des demandes est le 13/09/2026 pour une mobilité prévue entre le 01/11/2026 et le 30/06/2027.

Le dossier de candidature à cet appel à projet est à télécharger sur le site (<https://institut-isspam.univ-amu.fr/fr/appels-a-projet-offres/nos-opportunités>) et doit être complété et envoyé par voie électronique sur l'adresse isspam-contact@univ-amu.fr avec comme objet [ISSPAM-candidature AAP2026-école thématique-com sc orale-NOM] ou NOM est à remplacer par votre nom.

La réponse sera communiquée au candidat par message électronique dans un délai de 1 mois. Dans le cas d'un avis favorable, ce message indiquera le montant de la subvention accordée par l'ISSPAM.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Il est obligatoire pour le bénéficiaire de ce financement et son équipe de mentionner le soutien financier du programme A*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet financé : « *Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre de France 2030, dans le cadre de l'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*MIDEX (AMX-20-IET-014). Il a été soutenu par une subvention de l'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille* ». // *This work received support from the French government under the France 2030 investment plan, as part of the Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*MIDEX (AMX-20-IET-014). It was supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences - ISSPAM* ».

Le bénéficiaire de ce financement s'engage à transmettre à l'ISSPAM, au plus tard un mois après la date de fin du projet, un résumé à destination du grand public (une page maximum).

Par ailleurs, le bénéficiaire peut être invité à faire part de cette expérience lors des événements organisés par l'ISSPAM.

ATTENTION AUX FORMALITES ADMINISTRATIVES GENERALES !

Une attestation de présence ou de participation (selon la modalité en présentiel ou en ligne de l'école thématique) sera demandée à la fin de l'école thématique ou de participation en présentiel au congrès scientifique pour une communication scientifique orale.

Attention, pour les billets de transport (train et avion notamment) nous ne pouvons pas effectuer de remboursement : vous devrez donc attendre d'être lauréat pour prendre vos billets via le marché.

Le paiement de la bourse obtenue sera effectué sur justificatifs. Des frais liés au déplacement (transport, hébergement) pourront possiblement être pris en charge à l'avance via le marché.

Il est de la responsabilité du candidat de vérifier que la mobilité vers le pays de destination est autorisée au niveau sécurité-défense, qu'il possède les documents et autorisations de voyage nécessaires (passeports, visas) et de vérifier si les conditions sanitaires permettent le départ.

Consultez la page des relations internationales d'AMU et celle de l'institution d'accueil pour des conseils avant le départ.